

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 02/04/2019

PRESENTS: MM VIGNERON MEDARD ANNETON GUILHEN GACON STRIFFLING
BARTHELEMY FATIEN THOUVENIN GROSSHANS DUMERY

POUVOIRS : Mme VEYLAND a donné pouvoir à M FATIEN, M POULET a donné pouvoir à M GROSSHANS

ABSENTE : Mme ESTAY

Monsieur Alain GUILHEN a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2019-14

Vote compte administratif Budget Commune

2/ Délibération n°2019-15

Vote compte administratif Budget eau et assainissement

3/ Délibération n°2019-16

Approbation du compte de gestion

4/ Délibération n°2019-17

Affectation des résultats – Budget commune

5/ Délibération n°2019-18

Affectation des résultats – Budget eau et assainissement

6/ Délibération n°2019-19

Vote des 3 taxes

7/ Délibération n°2019-20

Vote du Budget Primitif de la Commune

8/ Délibération n°2019-21

Vote du Budget Primitif de l'eau et de l'assainissement

9/ Délibération n°2019-22

Aménagement rue du Soleil Levant – Choix de l'entreprise

10/ Délibération n°2019-23

Approbation du rapport final de la CLECT

11/ Délibération n°2019-24

Semerap – Avenant au contrat de délégation du service d'assainissement

12/ Délibération n°2019-25

Composition de la Commission d'Appel d'Offres – Modifications

13/ Délibération n°2019-26

Location parcelle AI 81 rue du Couvent

Questions diverses

1/ Délibération n°2019 – 14

Vote du compte administratif – budget communal

2/ Délibération n°2019 – 15

Vote du compte administratif – budget annexe

Suffrages exprimés : 13 pour 13 contre 0 abstentions 0

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr Guilhen, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jacques VIGNERON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
délibération n°2019-14 COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL					Pour : 13	Contre : 0 Abstentions : 0
Résultats reportés		41 868.54		469 921.15		511 789.69
Opérations de l'exercice	340 242.14	198 564.56	819 115.44	1 010 299.29		1 208 863.85
TOTAUX	340 242.14	240 433.10	819 115.44	1 480 220.44	0.00	1 720 653.54
Résultats de clôture		-99 809.04		661 105.00		561 295.96
Restes à réaliser	235 701.00				235 701.00	0.00
TOTAUX CUMULES	575 943.14	240 433.10	819 115.44	1 480 220.44	235 701.00	1 720 653.54
RESULTATS DEFINITIFS	335 510.04			661 105.00		325 594.96
délibération n°2019-15 COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT					Pour : 13	Contre : 0 Abstentions : 0
Résultats reportés	38 978.27			70 600.28	38 978.27	70 600.28
Opérations de l'exercice	283 122.02	240 665.63	83 286.08	154 841.00	366 408.10	395 506.63
TOTAUX	322 100.29	240 665.63	83 286.08	225 441.28	405 386.37	466 106.91
Résultats de clôture	81 434.66			142 155.20	81 434.66	142 155.20
Restes à réaliser	32 276.00				32 276.00	0.00
TOTAUX CUMULES	354 376.29	240 665.63	83 286.08	225 441.28	437 662.37	466 106.91
RESULTATS DEFINITIFS	113 710.66			142 155.20		28 444.54

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

3/ Délibération n°2019 – 16 Approbation des comptes de gestion

Suffrages exprimés : 13 pour 13 contre 0 abstentions 0

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la bonne gestion des affaires communales et considérant que toutes les opérations faites sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Le conseil municipal déclare, à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

4/ Délibération n°2019 – 17 Affectation des résultats – budget communal

Suffrages exprimés : 13 pour 0 contre 0 abstentions 0

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de FONCTIONNEMENT de :

-	au titre des exercices antérieurs : excédent de	469 921.15 €
-	au titre de l'exercice arrêté : excédent de	191 183.85 €
	<u>Soit un total de</u>	<u>661 105.00 €</u>

Considérant :

Le solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser : - 99 809.04 €
Le solde des restes à réaliser - 235 701.00 €

Le montant du déficit d'investissement s'élève à : **- 335 510.04 €**

- **Affectation au 1068 (virement à l'investissement) :** **335 510.04 €**
- **Report au 002 (excédent de fonctionnement reporté)** **325 594.96 €**

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- accepte l'affectation au budget primitif 2019 de **335 510.04 €** au 1068 et le report de **325 594.96 €** au 002

5/ Délibération n°2019 – 18
Affectation des résultats – budget annexe

Suffrages exprimés : 13 pour 0 contre 0 abstentions 0

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution d'EXPLOITATION de :

-	au titre des exercices antérieurs : excédent de	70 600.28 €
-	au titre de l'exercice arrêté : excédent de	71 554.92 €
	<u>Soit un total de</u>	<u>142 155.20 €</u>

Considérant :

Le solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :	- 81 434.66 €
Le solde des restes à réaliser	- 32 276.00 €

Le montant du déficit d'investissement s'élève à : **- 113 710.66 €**

- <u>Affectation au 1068 (virement à l'investissement) :</u>	<u>113 710.66 €</u>
- <u>Report au 002 (excédent de fonctionnement reporté)</u>	<u>28 444.54 €</u>

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**accepte l'affectation au budget primitif 2019 de 113 710.66 € au 1068
et le report de 28 444.54 € au 002 (excédent de fonctionnement reporté)**

6/ Délibération n°2019 – 20
Vote des 3 taxes

Suffrages exprimés : 13 pour 0 contre 0 abstentions 0

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des voix, une augmentation de 0% des trois taxes de contributions directes.

<i>Libellés</i>	Bases notifiés	Variation des bases/2018 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/2018 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/2018 (%)
Taxe d'habitation	2 417 000	4.226	14.290	0.000	345 389	4.226
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 376 000	3.927	16.590	0.000	228 278	3.927
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	18 100	-1.630	81.930	0.000	14 829	-1.632
TOTAL	3 811 100.00	4.089			588 496	3.954

7/ Délibération n°2019 – 21

Vote du Budget Primitif - Budget communal

Suffrages exprimés : 13 pour 10 contre 3 abstentions 0

Après s'être fait présenter les données financières du budget principal de la commune le 28 mars 2019 en commission des finances élargies, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif.

Celui-ci s'établit tel que :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	1 302 937.80 €	Dépenses	850 594.66 €
Recettes	1 302 937.80 €	Recettes	850 594.66 €

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 voix contre,
- DECIDE d'approuver le budget primitif 2019 de la commune

8/ Délibération n°2019 – 21

Vote du Budget Primitif - Budget annexe

Suffrages exprimés : 13 pour 13 contre 0 abstentions 0

Après s'être fait présenter les données financières du budget annexe eau et assainissement le 28 mars 2019 en commission des finances élargies, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif.

Celui-ci s'établit tel que :

<u>Exploitation</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	181 105.31 €	Dépenses	410 317.43 €
Recettes	181 105.31 €	Recettes	410 317.43 €

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- DECIDE d'approuver le budget primitif 2019 du budget de l'eau et de l'assainissement

9/ Délibération n°2019-22

Aménagement rue du Soleil Levant – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement de voirie et de réseaux prévus rues du Soleil Levant

Après analyse par le maître d'œuvre, la CAO réunie les 29 mars et 8 avril 2019 a retenu l'entreprise EUROVIA selon les résultats suivant :

N° de dépôt	Entreprise	Note valeur technique	Note prix	Note délais	Note globale	Rang
1	ROBINET	29.00	24.74	8.10	61.84	2
2	EUROVIA	42.00	40.00	10.00	92.00	1

EUROVIA	178 700.30 €HT	214 440.36 €TTC	Classement 1
ROBINET	227 226.70 €HT	272 672.04 €TTC	Classement 2

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le choix de la CAO et RETIENT l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 178 700.30 €HT soit 214 440.36 €TTC
- dit que les crédits sont prévus au budget 2019 du budget principal et du budget annexe de la commune

10/ Délibération n°2019-23

Approbation du rapport final de la CLECT

Par courrier reçu le 11/02/2019, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) nous a notifié le Rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion du 7 février 2019.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 31 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'E.P.C.I.) émet un avis favorable.

La CLECT a traité, les flux financiers engendrés par les transferts de compétences (restitution de RLV vers les communes membres ou transferts des communes vers RLV).

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- Le transport public des élèves des écoles primaires et maternelles (liaisons entre les écoles et la piscine communautaire Béatrice HESS, liaisons entre les écoles et les autres sites communautaires),
- Le transfert de la compétence « *Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* »,
- L'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (SIAD) pour les communes de Volvic et Châtel-Guyon,
- L'Espace Naturel Sensible (ENS) de Pulvérières,
- L'adhésion à la Mission Locale,
- Les interventions musicales dans les écoles,
- Les interventions sportives dans les écoles,
- Le réseau de lecture publique,
- Le maintien à domicile des personnes âgées (portage de repas et aide à domicile) pour les communes de Pulvérières, Sayat et Saint-Ours-Les-Roches,
- Le transport public de voyageurs pour les communes de Sayat et Saint-Beauzire.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 7 février 2019,

Vu l'exposé qui précède, il vous est proposé :

- d'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées joint au dossier et consultable en mairie.
- de NOTIFIER cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour : 13

Abstention :0

Contre :0

11/ Délibération n°2019-24

Semerap – Avenant au contrat de délégation du service d’assainissement

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a confié à la Semerap l’exploitation de son service d’assainissement dans le cadre d’un contrat d’affermage en date du 1^{er} mai 2016.

Afin de tenir compte des observations de l’administration fiscale et se mettre en conformité avec la législation, la Semerap apporte des modifications au contrat selon les 3 points suivants, ces modifications faisant l’objet d’un avenant n°2 :

- 1- Le renouvellement programmé peut être provisionné sous réserve que le programme de renouvellement n’intègre pas le renouvellement d’équipements dont le remplacement n’est justifié qu’après l’échéance du contrat au regard de la durée de vie du bien
- 2- Le montant de la provision annuelle doit être revalorisé au regard de l’indice d’érosion monétaire et non au regard de l’indice de révision du contrat
- 3- Les équipements renouvelés dans le cadre du programme de renouvellement programmé sont renouvelés à l’identique

Voté à l’unanimité des membres présents

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant n°2 au contrat de délégation du service d’assainissement de la commune de Marsat

12/ Délibération n°2019-25

Composition de la Commission d’Appel d’Offres – Modifications

Monsieur le Maire indique qu’il est nécessaire d’ajouter un membre suppléant à la commission d’ouverture des plis afin que chaque titulaire puisse être suppléé.
Il convient également de déterminer les binômes titulaire/suppléant

La nouvelle composition des commissions est la suivante :

Finances/Budget

Commission animée par Monique ANNETON, adjoint au Maire

Jacques VIGNERON, Maire

Monique ANNETON, Pierre MEDARD, Alain GUILHEN, Jacques STRIFFLING, Claude FATIEN, Baudouin THOUVENIN, Marie-Noëlle ESTAY, Bastien POULET

Travaux (Etudes techniques et financières – Programmation des travaux – Suivi des travaux – Financements extérieurs)

Commission subdivisée en travaux de voirie et travaux de bâtiment

Commission animée par Alain GUILHEN, adjoint au Maire (travaux de voirie) et Jacques STRIFFLING, conseiller municipal (travaux de bâtiment)

Jacques VIGNERON, Maire

Monique ANNETON, Pierre MEDARD, Alain GUILHEN, Jacques STRIFFLING, Marie-Noëlle ESTAY, Michel GROSSHANS

Ouverture des plis et Loi Sapin (3 titulaires + 3 suppléants)

Commission souveraine

Président : Jacques VIGNERON, Maire

Titulaires

Alain GUILHEN

Marie-Noëlle ESTAY

Bastien POULET

Suppléants

Monique Anneton

Claude Fatien

Jacques Striffling

Aménagement de l'espace

Commission subdivisée « urbanisme » (PLU, droits des sols, signalétique.) et « environnement, développement durable »

Commission animée par Pierre MEDARD, adjoint au Maire (PLU, droits des sols, signalétique) et Claude FATIEN (environnement, développement durable)

Jacques VIGNERON, Maire

Pierre MEDARD, Pascale GACON, Joëlle BARTHELEMY, Claude FATIEN, Marie-Noëlle ESTAY, Bastien POULET, Jacques STRIFFLING

Affaires scolaires et sociales (hors CCAS)

Commission subdivisée « affaires scolaires et sociales (hors CCAS) » et « affaires périscolaires » (réforme des rythmes scolaires et activités périscolaires

Commission animée par Pascale GACON, adjointe au Maire (affaires scolaires et sociales hors CCAS) et Anne VEYLAND (affaires périscolaires), conseillère municipale

Jacques VIGNERON, Maire

Pascale GACON, Joëlle BARTHELEMY, Anne VEYLAND, Nathalie DUMERY

C.C.A.S. - Président Jacques VIGNERON

Vice-Présidente : Pascale GACON

Membres : Joëlle BARTHELEMY, Baudouin THOUVENIN, Nathalie DUMERY

Animations – Culture – Patrimoine – Tourisme – Vie associative

Commission animée par Jacques VIGNERON, Maire et Joëlle BARTHELEMY, conseillère municipale

Jacques VIGNERON, Maire

Monique ANNETON, Pascale GACON, Joëlle BARTHELEMY, Jacques STRIFFLING, Anne VEYLAND, Baudouin THOUVENIN

Information (Bulletin municipal – Note d'information – Communication)

Jacques VIGNERON, Maire,

Pierre MEDARD, Anne VEYLAND, Claude FATIEN, Baudouin THOUVENIN

13/ Délibération n°2019-26

Location parcelle AI 81 rue du Couvent

Madame Joëlle Barthélémy, conseillère municipale concernée, ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle de 187 m² située rue du Couvent et que ce terrain n'est pas utilisé.

Des habitants riverains ont fait connaître leur intérêt pour une éventuelle location de ce terrain

Ce terrain n'étant pas utilisé par la commune, Monsieur le Maire propose d'en accepter la location et indique qu'il convient d'en définir les conditions.

Durée de la location : Location à compter du 15/04/2019 pour une durée d'un an renouvelable tacitement sauf dénonciation expresse avec préavis de 2 mois

Conditions de la location : les règles normales de voisinage devront être respectées par le locataire (bruits, nuisances diverses) ainsi que le respect de l'aspect esthétique du site (pas d'entreposage de matériaux etc.). Le non-respect de ces clauses mettrait fin à la location, sans préavis.

Prix de la location : 30 € par an, émission d'un titre de recette à terme échu soit au 15 avril de chaque année.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE les conditions de location ci-dessus énoncées

QUESTIONS DIVERSES

Convention entre la commune et l'association SAM

Pour rappel, l'epf Smaf a mis à disposition de la commune le bâtiment situé rue du Plot acquis pour son compte pour lequel des travaux importants de débarras et de nettoyage sont nécessaires.

Ces travaux seront réalisés à titre bénévole par l'association SAM.

Aussi, la commune subdélègue cette mise à disposition à travers l'établissement d'une convention qui définit les conditions de la mise à disposition du bâtiment par la commune à l'association SAM.

Règlementation des baux ruraux

Monsieur le Maire apporte réponse aux interrogations de nature règlementaire soulevées au moment de la demande d'un particulier pour la location d'un terrain communal aux fins d'exploitation permaculturelle.

Il apporte confirmation des informations de la SAFER, à savoir que tout terrain dont la superficie est inférieure à 2 500 m² n'est pas soumis à la règlementation des baux ruraux. Le terrain concerné par la demande a une superficie de 1 969 m²

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que le demandeur ne s'est plus manifesté.

Projet de carrière à Châteauguay

Monsieur le Maire et Monsieur Claude Fatien, conseiller municipal, ont respectivement rencontré Monsieur le Maire de Malauzat et le Président des riverains de Châteaugay ainsi que Monsieur le Maire de Châteaugay

Monsieur Fatien fait un état des lieux de la situation existante ainsi qu'une présentation complète du projet, avec son cahier des charges et ses contraintes techniques et règlementaires.

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP)

Monsieur Jacques Striffling, conseiller municipal délégué au SAEP, apporte les informations chiffrées suivantes pour 2018 :

111 535 m³ d'eau ont été livrés

50 548 m³ d'eau ont été perdus soit environ 45%

Ces pertes étant identifiées majoritairement sur le réseau des particuliers, Monsieur Striffling invite à la vigilance en matière de contrôle des compteurs afin de réduire ce volume de perte.

Prochaines réunions

Conseil communautaire : mardi 23 avril à Mozac à 18h30

Conseil municipal : mardi 21 mai à 20h

mardi 25 juin à 20h

En fin de séance, Monsieur Pascal Mazeau, membre du public et riverain de la rue des Chaneaux, souligne l'importance de ce projet de carrière pour les communes voisines et sollicite les élus pour une information régulière sur ce sujet.

Fin de séance à 21h35

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 10/04/2019

1/ Délibération n°2019-14

Vote compte administratif Budget Commune

2/ Délibération n°2019-15

Vote compte administratif Budget eau et assainissement

3/ Délibération n°2019-16

Approbation du compte de gestion

4/ Délibération n°2019-17

Affectation des résultats – Budget commune

5/ Délibération n°2019-18

Affectation des résultats – Budget eau et assainissement

6/ Délibération n°2019-19

Vote des 3 taxes

7/ Délibération n°2019-20

Vote du Budget Primitif de la Commune

8/ Délibération n°2019-21

Vote du Budget Primitif de l'eau et de l'assainissement

9/ Délibération n°2019-22

Aménagement rue du Soleil Levant – Choix de l'entreprise

10/ Délibération n°2019-23

Approbation du rapport final de la CLECT

11/ Délibération n°2019-24

Semerap – Avenant au contrat de délégation du service d'assainissement

12/ Délibération n°2019-25

Composition de la Commission d'Appel d'Offres – Modifications

13/ Délibération n°2019-26

Location parcelle AI 81 rue du Couvent

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du mercredi 10 avril 2019

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1er adjoint	
ANNETON Monique	2ème adjoint	
GUILHEN Alain	3ème adjoint	
GACON Pascale	4ème adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	Absente
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	Pouvoir à Claude Fatien
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
POULET Bastien	Conseiller municipal	Pouvoir à Michel Grosshans